



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 27312

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les mesures qu'il entend prendre à l'égard des propriétaires forestiers et des communes forestières de France. En effet, ces derniers et leurs représentants attendent des dispositions concrètes et efficaces visant à améliorer les conditions, notamment financières, d'exercice de leur mission. Pour ce faire, il semblerait qu'une stratégie forestière nationale et la préparation d'un projet de loi de modernisation forestière aient été évoqués. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui confirmer si de telles initiatives sont à l'ordre du jour et, le cas échéant, de lui indiquer le calendrier prévu tant pour leur examen que pour leur mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Suite à la communication faite par le ministre de l'agriculture et de la pêche au conseil des ministres du 25 novembre 1998, des travaux importants sont en effet engagés dans le secteur de la forêt, des produits et des services forestiers. En particulier, a été lancée, dès le début de l'année 1999, l'élaboration d'une stratégie forestière française, telle que la recommande M. le député Jean-Louis Bianco, dans son rapport « La forêt : une chance pour la France ». Les professionnels de la filière forêt-bois, les administrations et tous les autres acteurs concernés par le secteur forestier, sont impliqués dans cet exercice nouveau visant à déterminer en commun une vision de l'avenir, identifier quelques objectifs essentiels et élaborer un plan d'actions stratégiques qui permettent de les atteindre. Les travaux et les consultations en cours avancent rapidement et un projet de stratégie devrait être présenté au début de l'été au Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers. La préparation d'une loi forestière suivra, reprenant les grandes orientations de la stratégie, adaptant les outils de mise en oeuvre de la politique forestière nationale et modernisant le code forestier. Ces grands chantiers forestiers seront tous les deux achevés dans l'année 1999. Ils concernent en particulier les propriétaires forestiers publics et privés, l'un des objectifs étant la dynamisation de la gestion forestière et la création des conditions permettant de garantir la durabilité de la gestion des forêts. Les objectifs, tant de la stratégie forestière française que de la loi, sont en effet de dynamiser toute la filière dans le respect des principes du développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27312

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1640

Réponse publiée le : 24 mai 1999, page 3102